



Assemblée Générale Mixte du 29 avril 2026

Modalités de mise à disposition ou de consultation des documents préparatoires

Les actionnaires d'ENGIE sont invités à participer à l'Assemblée Générale Mixte qui se tiendra le mercredi 29 avril 2026 à 14 heures au Campus ENGIE, 67 rue Jules Ferry 92250 La Garenne-Colombes.

L'avis de réunion, comportant l'ordre du jour et les projets de résolutions ainsi que les conditions et modalités de participation et de vote à l'assemblée, a été mis en ligne sur le site du Bulletin des Annonces légales Obligatoires « BALO » (www.journal-officiel.gouv.fr) le 27 février 2026, bulletin numéro 25.

L'avis de convocation sera mis en ligne sur le site du Bulletin des Annonces légales Obligatoires « BALO » (www.journal-officiel.gouv.fr) le 10 avril 2026, bulletin numéro 43, et publié dans le support « lefigaro.fr » le même jour.

Les documents d'information préparatoires à cette assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables :

- pour les actionnaires au nominatif, ils recevront directement leur convocation à l'Assemblée Générale, par courrier ou par e-mail selon leur choix. Pour toute demande de documents complémentaires, ils devront compléter le formulaire de demande d'envoi de documents figurant en dernière page de la brochure de convocation et le renvoyer à *Société Générale, Service des assemblées générales, Sgss/Sbo/Cis/Iss/Gms, CS 30812, 44 308 Nantes Cedex 3*, à l'aide de l'enveloppe prépayée jointe à leur convocation par courrier, ou se connecter au site de vote dédié et ce jusqu'au 28 avril 2026, 15 heures (heure de Paris) ;
- pour les actionnaires au porteur, ils devront s'adresser à leur intermédiaire bancaire ou financier.

Conformément à l'article R. 22-10-23 du Code de commerce, les documents d'information préparatoires à cette assemblée sont disponibles sur le site d'ENGIE (www.engie.com/assemblee-generale-avril-2026).

La Garenne-Colombes, le 8 avril 2026